Les enjeux féministes,
une priorité à mettre à l'agenda!

Outil et analyse des élections fédérales par le Groupe des 13

Réalisé par Mathilde Trou et Katia Pharand Dinardo

Octobre 2019

Remerciements

Merci à toutes les travailleuses du Groupe des 13 qui ont apporté leurs revendications et leurs corrections. Merci à Valérie Gilker-Létourneau pour la correction finale de ce long document. Merci à Ruth Lizée-Rose et Mercédez Roberge pour leurs conseils. Merci à l'AQOCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale) et Action cancer du sein pour leurs ajouts. Finalement, merci à toutes ces femmes qui nous inspirent à défendre les enjeux féministes, on vous voit, on vous croit.

Qui sommes-nous?

Le Groupe des 13 (**G13**) est une table de concertation de regroupements et d'organismes nationaux de femmes. En font partie le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (**DAWN Canada**), L'R des centres de femmes du Québec (**L'R**), le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (**CDÉACF**), la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (**CLES)**, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (**CIAFT**), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (**FAFM-RQ**), la Fédération des femmes du Québec (**FFQ**), la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (**FMHF**), la Fédération du Québec pour le planning des naissances (**FQPN**), le

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (**RMFVVC**), le Regroupement Naissance-Renaissance (**RNR**), le Regroupement québécois des centres d'aides et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (**RQCALACS**), Relais-femmes, le Réseau des lesbiennes du Québec/Québec Lesbian Network (**RLQ-QLN**), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (**RQASF**), l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants, Femmes autochtones du Québec (**FAQ**), Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (**RAFIQ**) et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (**TCRI**).

Ces groupes sont actifs auprès des femmes (cis et trans) travailleuses comme des personnes sans-emploi. Ils le sont également auprès des femmes qui choisissent de rester à la maison, des mères seules ou en couple, des grand-mères, des femmes sans enfants. Des femmes vivant ou ayant vécu de la violence sexiste, des femmes en situation de pauvreté ou de classe moyenne, des syndicalistes, des femmes vivant avec un handicap, des femmes noires, autochtones ou racisées, des femmes nées au Québec ou issues de l'immigration, des femmes de toutes les régions, des femmes bisexuelles, hétérosexuelles ou lesbiennes, des chercheuses, des professionnelles, des ouvrières et des retraitées. Ensemble, ils représentent plusieurs milliers de femmes au Québec.

Le G13 lutte activement contre les politiques néolibérales dans la vie des femmes. Depuis maintenant plus de vingt ans, le mouvement féministe s'insurge contre la dominance de la pensée néolibérale dans le développement de politiques gouvernementales. Le marché, livré à lui-même, dévalorise le travail des femmes, et crée des inégalités entre les femmes. La privatisation et la déréglementation — favorisées par le néolibéralisme — empirent la situation de la majorité des femmes en les privant de services publics accessibles, universels et gratuits. De plus, lorsque l'État fragilise les gains économiques des femmes, il menace leur sécurité et leur intégrité physique. En effet, il est plus difficile pour les femmes de quitter un contexte de violence conjugale lorsqu'elles sont touchées par la précarité ou la pauvreté et que la pénurie des logements ainsi que l'augmentation des loyers dépassent l'indexation des salaires.

Conjoncture au Canada

Partout au Canada, on remarque une montée de l'extrême droite et de l'idéologie conservatrice notamment avec l'élection de plus de 5 gouvernements conservateurs provinciaux dans la dernière année soit au Québec (François Legault), en Ontario (Doug Ford), au Nouveau-Brunswick (Blain Higgs), en Alberta (Jason Kenney), récemment à l'Île-du-Prince-Édouard (Dennis King), et au Manitoba (Brian Pallister).

C’est aussi une tendance que l’on peut observer à l’international avec les États-Unis, le Brésil, la France, etc. L’augmentation des discours haineux, racistes, sexistes, lesbophobes/homophobes, transphobes sur les réseaux sociaux et les différentes plate-formes est préoccupante et alarmante. La remise en question du droit à l’avortement par certains individus politiques démontre que rien n’est acquis pour les femmes.

Dans ce contexte, nous sommes amenées à nous demander quelle est la situation des droits des femmes au Canada. Où en sommes-nous en termes d’égalité des genres et que reste-t-il à faire ?

Les élections 2019 sont déterminantes pour les prochaines années et nous devons faire un choix en tant que société sur les valeurs que nous voulons mettre de l’avant. Les féministes canadiennes devront travailler sans relâche pour que nos droits ne soient pas un enjeu relégué au bas de l’agenda politique, mais qu’ils soient pris au sérieux par les différent.e.s candidat.e.s. Voici donc un petit guide qui fait l’état de la situation en plus de proposer des revendications au futur parti élu.

Table des matières

Préface **2**
Remerciements 2
Qui sommes-nous? 2
Conjoncture au Canada 4

Des logements abordables : une bouée de sauvetage pour beaucoup de femmes **8**
Quelques chiffres 12
Revendications et perspectives d'élections de 2019 14

Représentation politique des femmes : encore de nombreux efforts à faire au Canada **15**
Revendications et perspectives d'élections de 2019 : 18

Violence envers les femmes **20**
Revendications et perspectives d'élections de 2019 25

L'assurance emploi : filet de sécurité pour les femmes ou bouée percée ? **27**
Revendication et perspectives d'élections de 2019 32
Autres revendications et régime de retraite 33

Soutenir les femmes et les filles dans le monde **34**
Quelques chiffres 36
Revendications et perspectives d'élections de 2019 38
Revendications 40

Une égalité des genres encore loin d'être atteinte au Canada **41**
Revendications et perspectives d'élections de 2019 44

Les Canadiennes pénalisées par des services de garde insuffisants et inabordables 45
Revendications et perspectives d'élections de 2019 48

Encore de nombreux défis pour améliorer l'accueil de femmes immigrantes..... 49
Revendications et perspectives d'élections de 2019 51

Les femmes toujours plus pauvres que les hommes..... 52
Revendications et perspectives d'élections de 2019 55

Un droit à la santé encore non respecté 57
Revendications et perspectives d'élections de 2019 61

ACCESSIBILITÉ..... 63
Revendications et perspectives d'élection de 2019 66

Les femmes autochtones 67
Revendications et les principes de bases 69

Femmes, environnement et changements climatiques ... 71
Revendications et perspectives d'élections 2019 : 74

Autres revendications rédigées par les 150 cheffes de file lors de leur dernière rencontre.....75
Relatives au financement de la recherche 76
Relatives à l'accès aux données 77
Relatives à l'Analyse comparative entre les sexes intersectionnelle (ACS+) 77
Relatives à la mobilisation des connaissances féministes..... 78

Conclusion 80

Des logements abordables : une bouée de sauvetage pour beaucoup de femmes

Malgré des discours de plus en plus nombreux sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la réalité nous démontre que les femmes, du fait d'inégalités persistantes, restent plus pauvres que les hommes. Elles sont généralement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes, elles occupent davantage d'emplois précaires et enfin, même pour un emploi à responsabilités et tâches égales, les femmes sont moins bien payées que les hommes. Tous ces facteurs ont des impacts non négligeables sur la capacité d'un grand nombre de femmes à se loger dans des habitations salubres, adaptées à leurs besoins et sécuritaires. Dans certaines villes comme Vancouver, Toronto ou encore Montréal, trouver un logement abordable peut se révéler le parcours du combattant.

La question du logement est donc un enjeu majeur pour de nombreuses Canadiennes, encore davantage pour les femmes seules, les femmes monoparentales, les femmes autochtones, les aînées, les immigrantes ou encore les femmes en situation d'itinérance ou ayant un handicap. En 2009, Miloon Kothari, rapporteur spécial sur le logement à l'ONU, avait notamment dénoncé les piètres conditions d'habitation pour ces femmes. De nouveau en mars 2016, le Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels s'inquiétait, dans son rapport, de la pénurie de logements sociaux au Canada et au Québec[1].

---

[1] En ligne : http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/observation_finale_comite_desc_francais_201603.pdf, p. 7-8-9.

En raison d'un certain nombre de facteurs, comme de plus hauts niveaux de pauvreté et de chômage, les femmes handicapées font face à des obstacles significatifs pour accéder à des logements sains et abordables. De nombreuses femmes handicapées se retrouvent ainsi sans abri ou en situation de logement précaire[2]. DAWN-RAFH Canada dénonce le fait que de nombreuses unités d'immeubles sont encore construites sans offrir l'accessibilité. Également, il n'existe pas de code national du bâtiment qui veille à ce que chaque province exige que la construction de nouveaux logements soit accessible[3]. Le RAFIQ dénonce également comme obstacles au logement pour les femmes immigrantes, la discrimination, le manque de réseau ou référence.

Dans son dernier bulletin[4], le FRAPRU pointe les conditions de logement déplorables dans les communautés autochtones et celles des Autochtones vivant hors des « réserves ». Selon les données du Recensement de 2016, un ménage autochtone sur cinq vit dans un logement qui a besoin de réparations majeures ; en comparaison, 6 % de la population non autochtone déclarent vivre dans un logement nécessitant des réparations. Le FRAPRU souligne que pour répondre à ces besoins, le gouvernement fédéral s'est engagé à adapter son approche aux réalités propres

---

[2] RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES CANADA, Fiche d'information : *Femmes en situation de handicap et logement*, janvier 2014.
[3] Ibid.
[4] FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain). « *Spécial élections fédérales* ». bulletin n°137, été 2019.

au logement dans le Nord et dans les communautés autochtones et à aménager des mesures particulières pour les Autochtones hors des « réserves ». Or, si depuis 2016, des fonds ont été alloués dans les budgets fédéraux pour le logement autochtone, la stratégie promise n'a toujours pas vu le jour.

Quelques chiffres

Revenu Médian sur le plan individuel des Québécois et Québécoises locataires ou propriétaires (2015) :

22 900$
Chez les femmes

contre

33 800$
Chez les hommes

Ceci représente:

68% du revenu médian des hommes au Québec

66% du revenu médian des hommes à l'échelle du pays[5]

Parmis eux:

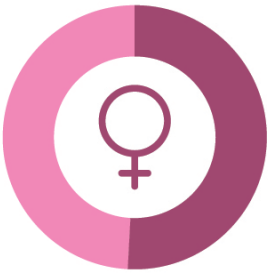

51% des femmes sont locataires

32,5% des hommes sont locataires[6]

Sexe des locataires en OSBL d'habitation au Québec:

63%
Féminin

contre

37%
Masculin

[5] http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf.
[6] Statistique Canada, Enquête nationale des ménages de 2011, commande personnalisée du FRAPRU.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

- Nous souhaitons l'investissement nécessaire dans les logements sociaux selon les besoins réels de la population. Le montant établi par le FRAPPU est de 2 milliards $ par année ;

- Reconnaître et prendre action quant aux besoins de logements des femmes et des enfants autochtones hors réserve (Pan Canadian Voice for Women's Housing 2018 Symposium).

Représentation politique des femmes : encore de nombreux efforts à faire au Canada

Cette analyse est tirée de l'étude générale *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, de Erin Virgint[7].

D'après ONU Femmes, le pourcentage de femmes dans les assemblées législatives nationales, « est désormais un moyen de mesure standard des réalisations d'un pays en matière de participation des femmes à la vie politique[8] ». Or, le Canada, avec seulement 26 % des sièges occupés par des femmes à la Chambre des communes[9], se classe au 62e rang mondial, un chiffre peu flatteur, qui reflète l'inaction du gouvernement et des partis politiques sur cette question. Contrairement à plus de 100 autres pays dans le monde qui ont adopté une forme de quota sexospécifique pour augmenter la représentation féminine, le Canada n'a pris aucune mesure officielle[10]. En plus de l'absence de politiques ou de mesures visant à accroître le nombre de femmes élues, cette faible représentativité peut aussi s'expliquer par le manque de ressources financières des femmes ou encore la culture des partis et des institutions politiques.

---

[7] Erin VIRGINT, Étude générale : *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2016.
[8] ONU Femmes, Parlements et gouvernance locale.
[9] UIP, « Classement mondial », *Les femmes dans les parlements nationaux,* consulté le 1er avril 2016.
[10] Brenda O'NEILL, « Analyse du rôle sexuel dans la représentation politique au Canada », *Revue parlementaire canadienne*, été 2015.

Dans son rapport de 2004 sur la réforme électorale, la Commission du droit du Canada souligne également que le mode de scrutin utilisé au Canada, soit le système majoritaire uninominal à un tour (MUT), contribue à la sous-représentation des femmes. En raison de la nature de ce système, les partis politiques choisissent les candidats « les plus sûrs ». Ce mode de scrutin les décourage de choisir des candidats « non conventionnels », autrement dit des femmes et des membres de groupes minoritaires[11].

Quand on sait qu'une plus grande participation de femmes aux élections, qu'elles soient candidates ou électrices, renforce la démocratie et améliore la prise de décisions politiques[12], le Canada aurait tout à gagner à favoriser une représentation politique paritaire au sein de ses instances.

---

[11] Melanee THOMAS, "Barriers to Women's Political Participation in Canada", *University of New Brunswick Law Journal*, vol. 64, 2013, p. 228 [en anglais seulement].
[12] ONU Femmes. « En bref : Leadership et participation politique des femmes » et Union interparlementaire, 2008. « Equality in Politics: A Survey of Men and Women in Parliaments ».

Revendications et perspectives d'élections de 2019 :

Quelques mesures qui encourageraient les femmes à se présenter :

- La modification des règles de fonctionnement des partis : par exemple, les statuts du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont été changés et ils prévoient la parité des sexes parmi les cadres supérieurs du parti, qui comprennent le chef, le président, les vice-présidents, le trésorier et le directeur national[13] ;

- La création de fonds pour offrir aux candidates une aide financière et organisationnelle, et pour leur offrir une formation, des services de consultation ainsi qu'un soutien général. Ainsi, le Parti libéral du Canada a créé le Fonds Judy-LaMarsh, en mémoire de la première femme libérale nommée au Cabinet (en 1963), et le NPD a mis sur pied le Fonds Agnes-Macphail[14].

- Une amélioration de la conciliation travail-famille chez les élu.e.s en politique provinciale et municipale ;

---

[13] Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada (505 ko, 20 pages), alinéa VI 3(h)i), avril 2013.

[14] Nouveau Parti démocratique, « Statuts du conseil des femmes », Le NPD du Canada : Conseil des femmes.

- Le soutien à des projets de socialisation politique des femmes ;

- Le financement de projets structurants pour soutenir la participation politique des femmes ;

- Un mode de scrutin qui produit un résultat proportionnel, qui comporte des listes fermées et qui permet d'inclure des mesures structurelles (donc dans la Loi) amenant des résultats mesurables et dont le non-respect occasionne une conséquence. Les objectifs des mesures doivent être d'atteindre la parité de représentation et une réelle diversification de la classe politique, particulièrement pour les personnes racisées et des personnes nées à l'étranger.

Violence envers les femmes

Les violences faites aux femmes désignent ***« Tout acte de violence sexiste qui cause ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée[15]».*** Ces violences constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux des femmes et des filles qui en sont victimes.

Au Canada, les taux de violences faites aux femmes n'ont pas changé depuis deux décennies. Un million de femmes déclarent avoir été victimes de violence sexuelle ou familiale au cours des cinq dernières années[16]. Comparativement aux hommes, les femmes sont victimes d'un nombre disproportionné de crimes comme la violence entre partenaires intimes, l'agression sexuelle et le harcèlement criminel[17].

---

[15] Organisation des Nations Unies. *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. New York, ONU, 1993.

[16] Enquête sociale générale : Victimisation. Ottawa : Statistique Canada.

[17] BURCZYCKA, Marta, et Shana CONROY. 2018. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016 », Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada en 2017[18]

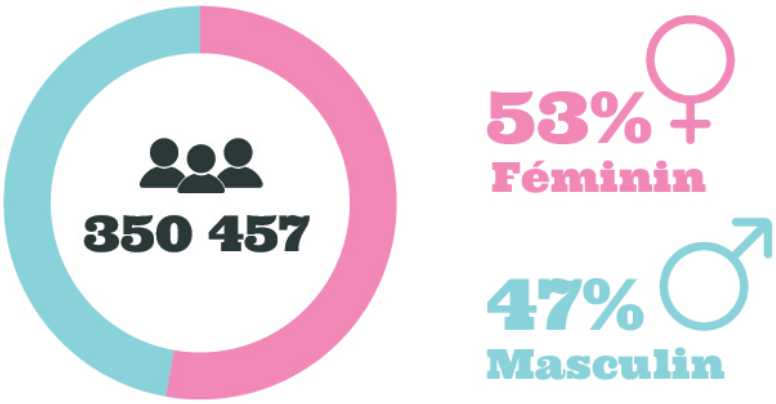

56% des victimes de 24 ans ou moins étaient de sexe féminin.

En 2017-2018, le Canada comptait 552 établissements d'hébergement pour les victimes de violence, lesquels ont admis plus de 68 000 résidents au cours de l'année précédant l'enquête. La grande majorité des résidents étaient des femmes (60,3 %) et des enfants qui les accompagnaient (39,6%)[19].

Ces données nous montrent bien le caractère sexospécifique des actes de violence perpétrés au Canada.

Il faut ajouter à cela que seule une infime partie de certains types de violence sont dénoncés auprès de la police. Selon les données autodéclarées tirées de l'Enquête sociale générale de

---

[18] BURCZYCKA, Marta, et Shana CONROY. 2018. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016 », Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

[19] STATISTIQUE CANADA (2019), *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence*, 2017-2018.

2014 sur la victimisation, seulement 1 agression sexuelle sur 20 (5 %) survenue au cours des 12 mois précédant l'enquête a été signalée à la police[20]. Une des explications serait que les filles et les jeunes femmes sont le plus souvent victimisées par un de leurs proches[21]. Il peut être alors plus difficile pour elles d'aller dénoncer leurs proches aux autorités, par peur de représailles ou du fait de pressions de leur entourage.

Parmi les Canadiennes, certaines sont plus à risque d'être victimes de violence que d'autres, on pense notamment aux jeunes femmes, aux femmes autochtones, aux femmes en situation de handicap, aux femmes vivant des enjeux liés à la santé mentale, aux femmes issues des communautés LGBTQIA (lesbiennes, bisexuelles, trans, queers, intersexes, asexuées), aux femmes migrantes, réfugiées ou immigrantes parrainées par leurs époux et aux femmes vivant dans des régions éloignées[22].

Les femmes en situation de handicap peuvent subir des abus émotionnels, physiques et sexuels perpétrés par une grande diversité de personnes, soit par leurs préposés et accompagnateurs, soit par les personnes qui prodiguent des soins de santé

---

[20] CONROY, Shana, et Adam COTTER. 2017. « Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014 », Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

[21] BURCZYCKA, Marta, Shana CONROY et Laura SAVAGE. 2018. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017 », Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

[22] CONROY, Shana, 2018, *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada*, 2017, Statistique Canada.

soit par des membres de la famille ou des étrangers[23]. Une étude de DAWN-RAFH Canada démontre que 40 % des femmes en situation de handicap rencontrées rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie[24]. Une autre étude indique que 60 % des femmes en situation de handicap vivront de la violence au cours de leur vie adulte[25]. Une recherche a montré que les femmes handicapées étaient quatre fois plus susceptibles d'avoir subi une agression sexuelle que les femmes non handicapées[26]. Pour une femme en situation de handicap, il peut être beaucoup plus difficile de sortir d'une situation de violence, car il lui faut retrouver un logement accessible, des services de soutien à domicile ou encore des interprètes. Du fait de ces obstacles, quitter un partenaire abusif peut prendre plus de temps, les obligeant à continuer à vivre avec leur agresseur.

De 2007 à 2017, les filles et les jeunes femmes autochtones étaient surreprésentées parmi les victimes d'homicide[27]. Dévoilé cette année, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) a conclu que les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues étaient les victimes d'un génocide. Également, les

---

[23] Réseau d'action des femmes handicapées Canada, *Fiche d'information : Femmes en situation de handicap et violence*, janvier 2014.
[24] MASUDA, S. & RIDINGTON, J. (1992), *Meeting Our Needs: An Access Manual for Transition Houses*. Vancouver, British Columbia: DAWN Canada.
[25] Roeher Institute (1995), *Harm's Way: The Many Faces of Violence and Abuse Against Persons With Disabilities*. Toronto.
[26] Réseau d'action des femmes handicapées Canada, Op. Cit.
[27] Shana CONROY, Op. Cit.

femmes autochtones et leurs enfants étaient surreprésentés parmi les résidents des établissements d'hébergement pour les victimes de violence. Ils étaient, de façon respective, proportionnellement cinq fois et trois fois plus nombreux parmi les résidents des établissements d'hébergement qu'au sein de la population canadienne[28].

Ce portrait des violences faites aux femmes, qui est loin d'être exhaustif, démontre la persistance du problème, l'insuffisance de la réponse du système de justice et l'incapacité des gouvernements à fournir de l'aide aux victimes de violence. Pourtant, la violence faite aux femmes au Canada coûte cher, on estime son coût pour la société à 12,2 milliards de dollars[29]. Cela devrait être un incitatif suffisant à agir pour le gouvernement.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

[28] STATISTIQUE CANADA (2019), Op. Cit.

[29] HODDENBAGH, Josh, TING Zhang et Susan MCDONALD (2014). *Une estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Ottawa : Justice Canada. 2009.

Nous reprenons ici la revendication du Réseau canadien d'hébergement pour femmes : « Le Canada doit se doter d'un Plan d'action national (PAN) cohérent, coordonné et bien pourvu en ressources en matière de violence faite aux femmes et aux filles (VFF). Cela ne peut se faire sans un solide leadership de la part du gouvernement fédéral, ni sans la participation active de tous les autres paliers de gouvernement, incluant les gouvernements des Premières Nations. » Ce plan d'action doit être muni d'un budget conséquent à sa réalisation. Pour plus d'informations : **https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/02/Modele-de-Plan-daction-national-du-Canada-sur-la-VFF.pdf**.

L’assurance emploi : filet de sécurité pour les femmes ou bouée percée ?

La structure même de l'assurance-emploi, basée sur les heures de travail, est discriminatoire à l'égard des femmes. Pour le même effort de travail — c'est-à-dire le même nombre d'heures de travail — le même niveau de cotisations et le même taux régional de chômage, les femmes sont moins souvent admissibles aux prestations d'assurance-chômage ou en reçoivent moins que les hommes[30]. De plus, les femmes travaillent davantage à temps partiel et occupent plus d'emplois précaires que les hommes, elles sont donc plus susceptibles de vivre des phases de chômage ou avec de faibles revenus et donc d'avoir à demander l'assurance-emploi.

Les gouvernements fédéraux successifs ont rendu le programme moins équitable et plus difficile d'accès[31]. Le taux des prestations est faible — à peine 55 % de la moyenne des revenus des six mois précédents. Pour certaines femmes, les revenus des 6 derniers mois peuvent être très modiques si elles ont occupé des emplois précaires ou à temps partiel. Ces taux de prestation ne sont clairement pas suffisants pour assurer des conditions de vie décentes à celles et ceux qui en bénéficient.

---

[30] Ruth ROSE, « Les femmes et l'assurance-emploi, une lutte pour la reconnaissance de l'égalité », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST)*, 2015, vol. 10, n° 1, p. 82-107.

[31] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p.49.

Écart des prestations hebdomadaires moyennes entre les sexes, de 2006 à 2013

d'écart défavorable par rapport à celles des hommes.[32]

Un autre enjeu noté par le Centre canadien de politiques alternatives dans son rapport de 2016[33] concerne l'emploi temporaire et à temps partiel. Le Centre souligne que lorsque ces types d'emplois se terminent, il est peu probable que la travailleuse ou le travailleur ait droit à l'assurance emploi. S'ils y sont admissibles, ils peuvent avoir droit à 14 semaines de prestations seulement[34]. Les femmes occupant majoritairement ce genre d'emplois, elles sont davantage pénalisées.

Cette situation est encore plus précaire pour les femmes venant d'arriver sur le marché du travail et pour les femmes immigrantes. Les conditions d'obtention de l'assurance-emploi sont draconi-

---

[32] GOUVERNEMENT DU CANADA, *Rapports de suivi et d'évaluation de l'Æ 2012 et 2013–2014*, Annexe 2.2, En ligne : http://www.esdc.gc.ca/fr/rapports/assurance_emploi/index.page.

[33] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p. 49.

[34] Ibid.

ennes, ce qui contribue à accroître la pauvreté de ces femmes qui, sans emploi, se retrouvent sans revenus de soutien. Depuis quelques années, les conditions d'entrée sur le marché du travail canadien pour les immigrant.e.s se sont dégradées[35]. Les immigrant.e.s récent.e.s à tous les niveaux de compétences spécialisées font face à des taux plus élevés de chômage et de sous-emploi que les cohortes précédentes et que les travailleuses et travailleurs né.e.s au Canada[36]. À cela s'ajoutent de nombreux obstacles liés à l'immigration : des délais de plus en plus longs pour obtenir des permis de travail et le coût de ces permis. Également, certains permis peuvent être liés à un seul employeur, les immigrant.e.s se retrouvent alors dépendant.e.s de cet emploi et peuvent être réticent.e.s à dénoncer de mauvaises ou de dangereuses conditions de travail.

En cas de congés de maladie, les femmes, si elles ont la chance d'être admissibles, peuvent bénéficier de prestations de maladie. Mais ces prestations ne couvrent que 15 semaines. En fait, seulement 14 semaines sont payées, la première semaine n'est pas payée, ce qui, selon le gouvernement, est comparable à une franchise d'assurance, ce qui est une logique aberrante pour un programme public de soutien économique.

---

[35] BLOCK, SHEILA, Grace-Edward GALABUZI et Alexandra WEISS (2014). *The Colour Coded Labour Market By the Numbers: A National Household Survey Analysis.* Toronto : Institut Wellesley.

[36] GOUVERNEMENT DU Canada, Op. cit. p. 111

Les femmes sont plus nombreuses à avoir recours aux congés de maladie et sont plus susceptibles d'utiliser les prestations maximales. De plus, 77 % des personnes qui utilisent les 15 semaines de prestations ne retournent pas immédiatement au travail. Pour beaucoup de femmes, cela signifie qu'elles doivent se tourner vers la sécurité de revenu, avec toutes ses règles et contraintes, pour continuer à recevoir un soutien financier lorsqu'elles n'ont pas de revenu et qu'elles sont trop malades pour travailler. Pour cette raison, les prestations de congé de maladie en vertu de l'assurance-emploi doivent être prolongées à 35 semaines, sans semaine non payée au début.

Finalement, l'Assurance emploi est discriminatoire envers les femmes pour celles qui reviennent d'un congé de maternité et qui ont perdu leur emploi :

« La Loi sur l'assurance-emploi limite à 50 le nombre de semaines de prestations que peut recevoir une personne si elle reçoit à la fois des prestations régulières de chômage et des prestations spéciales. Cette règle affecte presque exclusivement les femmes qui prennent la grande majorité des prestations de maternité, parentales et pour soins aux proches. Malgré la protection de l'emploi qu'assure la Loi sur les normes du travail, plusieurs femmes perdent leur emploi avant, pendant ou peu après leur congé de maternité. Pourquoi ne sont-elles pas admissibles aux prestations de chômage comme tout autre chômeur ? »

Revendication et perspectives d'élections de 2019

Nous nous inspirons ici des revendications de MASSE (Mouvement autonomie et solidaire des sans-emplois) dans leur campagne « De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat »[37] avec le regard de l'économiste Ruth Rose-Lizé :

- Déterminer « Un critère hybride qui permettrait à une personne de se qualifier pour l'assurance-emploi, soit à partir des heures travaillées (comme c'est le cas actuellement), soit selon le nombre de semaines travaillées »[38] ;

- Abaisser le seuil d'admissibilité à l'assurance-chômage à 420 heures ou 12 semaines. Nous ajouterons que les heures admissibles devraient inclure les heures de stage rémunérées ou non ;

- Offrir un seuil minimal de 35 semaines de prestations dans toutes les régions, quel que soit le taux de chômage ;

- Augmenter le taux de prestations à au moins 60 % du salaire, basé sur les 12 meilleures semaines de salaire ;

- Indexer annuellement les paliers de revenu du supplément familial (ils n'ont pas été modifiés depuis 1997!) ;

- Abolir les exclusions totales en cas de départ volontaire et d'inconduites ;

---

[37] Masse — En ligne : https://www.lemasse.org/2018/10/18/lancement-de-la-campagne-de-travailleuses-a-chomeuses-meme-injustice-meme-combat/.
[38] LIZÉ-ROSE, Ruth. (2019). *Let's eliminate discrimination against women in employment insurance*, p. 10.

- Abolir la limite de 50 semaines lorsqu'une personne (à 95 % des femmes) combine des prestations spéciales (maternité, parentales, maladie, soins des enfants ou des proches) avec des prestations de chômage.

Autres revendications et régime de retraite

- Prestations de congé de maladie : en vertu de l'assurance-emploi, elles doivent être prolongées à 35 semaines, sans semaine non payée au début.

- Régime de retraite (nous appuyons les revendications du groupe Concert'action) :

- « Améliorer les régimes publics de retraite, puisque les mesures privées sont inadéquates et moins accessibles pour les femmes ;

- Reconnaître la valeur du travail effectué par les femmes auprès des enfants ou des adultes en perte d'autonomie dans les régimes publics de retraite ;

- Réduire les écarts de revenu entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes pendant la vie active ;

- Bonifier le montant octroyé par le biais du Supplément de revenu garanti ;

- Doubler l'exemption de gains associée au Supplément de revenu garanti. »

Soutenir les femmes et les filles dans le monde

Le Canada, en tant que pays développé, a la chance de pouvoir améliorer les conditions de vie des femmes et des filles dans le monde. Tout comme au Canada, les femmes d'autres pays sont davantage touchées par les inégalités et les injustices que leurs homologues masculins.

Quelques chiffres

À l'échelle mondiale,

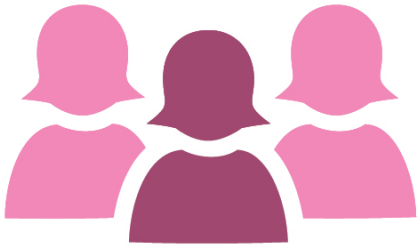

1 femme sur 3 sera victime d'une forme de violence physique ou sexuelle commise par un proche.[39]

Plus d'une fille sur 10 (120 millions) a été victime d'actes sexuels forcés commis par un proche.[40]

87 000 femmes ont été intentionnellement tuées en 2017, dont 58% par leur conjoint ou un membre familial.

137 femmes en moyenne sont tuées chaque jour par un proche.

1/3 et plus des agresseurs sont un conjoint ou ex-conjoint.[41]

200 000 000

de filles et de femmes ont été victimes de mutilations génitales et d'excision dans 30 pays différents.[42]

[39] Les femmes dans le monde 2015, tendances et statistiques, chapitre 6, La violence contre les femmes, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2015 et ONU Femmes Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes.
[40] UNICEF (2017). A Familiar Face : Violence in the lives of children and adolescents (Un visage familier : la violence dans la vie des enfants et des adolescents), pp. 73 et 82.
[41] UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (2018). Global Study on Homicide 2018, p. 10.
[42] UNICEF. Ending Child Marriage: Progress and Prospects, 2014 (en anglais)

En 2017, le Canada a lancé sa première Politique d'aide internationale féministe qui vise à « éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère ». Cette politique a pour finalité de promouvoir l'égalité des genres via le renforcement du « pouvoir des femmes et des filles[43] ». La politique précise que « le Canada a adopté une approche féministe puisqu'il est profondément convaincu que les femmes et les filles ont la capacité de changer réellement les choses en termes de développement durable et de paix ». Il reconnaît cependant qu'« elles sont plus vulnérables à la pauvreté, à la violence et aux changements climatiques ». Pour lever ces obstacles, le gouvernement a annoncé qu'il allait travailler en collaboration avec les groupes locaux de défense des droits des femmes, sur les thématiques de « santé sexuelle et reproductive, de lutte contre les mariages d'enfants, précoces et forcés, et d'accession à l'économie formelle et à la prise de décision[44] ».

Revendications et perspectives d'élections de 2019

Si le Canada a pu être considéré comme un chef de file sur la question de l'égalité entre les sexes[45], au cours des dernières années, Affaires mondiales Canada (auparavant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) a consacré de 1 à 2 % seulement de son budget à des programmes conçus

---

[43] AFFAIRES MONDIALES CANADA, *Politique d'aide internationale féministe du Canada : #savoixsonchoix*, 2017, p. III.
[44] Ibid.
[45] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p. 66.

pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes — ce qui est très inférieur à la moyenne de l'OCDE[46]. On attend donc beaucoup de cette nouvelle politique d'aide internationale féministe.

Dans sa politique, le gouvernement a annoncé qu'avant 2021-2022, pas moins de 95 % des initiatives bilatérales du Canada en matière d'aide au développement international visent ou intègrent l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Qu'en sera-t-il si les libéraux ne sont pas réélus ?

Il a quelques mois, le gouvernement libéral a nommé pour la première fois une ambassadrice pour les femmes, la paix et la sécurité, Jacqueline O'Neill. Elle doit fournir des conseils aux ministères fédéraux et à des partenaires afin de soutenir la mise en œuvre du Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité. Même question, que va-t-il se passer si les libéraux ne sont pas réélus ?

---

[46] BETTERY, Plewes. (2014). *Creuser plus loin. Pour une meilleure action en faveur des droits mondiaux des filles et des femmes.* Extrait de : http://www.ccic.ca/_files/fr/DiggingDeeperFrench_Web.pdf.

Revendications

- Que le gouvernement augmente le budget de l'aide publique au développement international. Cette enveloppe devrait être à 0,7 % du PIB selon l'AQOCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale), alors que maintenant on y accorde seulement 0,28 % ;

- Que le Canada reconnaisse le droit des Palestinien.nes à s'autodéterminer comme État afin d'enrayer les mauvaises conditions de vie vécues particulièrement par les femmes et les filles imposées par l'occupation du territoire ;

- Que soit maintenue la visée d'atteindre l'égalité des genres dans les programmes de développement international ;

- Que le poste d'Ombudspersonne qui analyse les conséquences des entreprises canadiennes sur les droits humains soit une personne indépendante et non un.e fonctionnaire comme c'est le cas en ce moment ;

- Nous recommandons que le Canada organise un premier forum international qui réunirait des acteurs et des actrices de changement de partout à travers le monde afin d'établir un tout nouveau consensus social à l'international autour d'une sexualité émancipatrice, inclusive et positive.

Une égalité des genres encore loin d'être atteinte au Canada

Cette analyse est majoritairement issue du rapport de mars 2016 du Centre canadien de politiques alternatives, C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016[47].

Malgré une égalité de droits, les femmes au Canada font toujours face à de nombreuses injustices et inégalités au quotidien. Les inégalités économiques sont surement les plus flagrantes. La population active féminine du Canada est une des plus instruites au monde. Toutefois, à études équivalentes, les hommes sont toujours mieux payés et sont employés plus souvent. Les femmes titulaires d'un grade universitaire gagnent par exemple 17 % de moins que les hommes qui en ont un (pour du travail à temps plein)[48]. Les écarts au niveau de l'emploi et du revenu se creusent encore davantage dans le cas des femmes autochtones, issues des minorités et immigrantes, ainsi que chez les femmes handicapées. En 2016, les femmes travaillant à temps plein pendant toute l'année ont gagné 81 % du revenu de leurs homologues de sexe masculin — ce qui représente une amélioration de deux points seulement par rapport à l'écart salarial en 2007[49]. À ce rythme, il faudra presque un siècle pour refermer l'écart salarial.

---

[47] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016. p. 95.
[48] STATISTIQUE CANADA, *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011, Ottawa.
[49] STATISTIQUE CANADA. « Tableau CAN-SIM 282-0072 », *Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, annuel*. Ottawa.

Les femmes, par choix ou parce que leurs revenus est plus bas que celui de leur conjoint, sont bien souvent celles qui s'arrêtent de travailler à la naissance des enfants. Elles voient alors leur revenu diminuer longtemps encore après toute période de congé parental. Un récent rapport de la Banque Royale du Canada souligne que les Canadiennes de 25 à 38 ans peuvent s'attendre en moyenne à perdre 4 % de leurs revenus pendant les cinq premières années suivant la naissance de leur enfant[50].

En plus de tout cela, les femmes effectuent toujours 10 heures de travail non rémunéré de plus que les hommes par semaine — travail qui est particulièrement inégal en ce qui concerne la garde des enfants[51]. Ce double fardeau que constitue le travail non rémunéré a été alourdi par les mesures d'austérité imposées récemment, qui ont réduit les services de garde à l'enfance, ce qui désavantage doublement les femmes (qui constituent la majorité des travailleurs dans ces professions) et les oblige à faire plus d'heures de soin non rémunérées[52]. Le tiers des femmes qui travaillent à temps partiel involontairement le font parce qu'elles n'ont pas accès à des services de garde à l'enfance[53]. Toute politique fédérale qui permettrait une meilleure conciliation famille-travail-études serait un gain important pour les femmes. En réduisant l'écart entre les femmes et les hommes au niveau de l'emploi, en particulier chez les travailleurs très instruits, on aidera à faire augmenter de 4 % la croissance du PIB, selon le FMI[54].

---

[50] AGOPSOWICZ, Andrew. RBC Economics Research, *Family matters : the cost of having children on women's careers*, family matters, March 2019.
[51] STATISTIQUE CANADA, *Enquête sociale générale : L'emploi du temps*. Ottawa.
[52] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, Op. cit. p. 99.
[53] Ibid.
[54] PETERSSON, Bengt et coll., *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*, Washington, D.C. : Fonds monétaire international.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

- Nous souhaitons que soit traitée de façon transversale dans tous les ministères la question de la condition des femmes. La création récente d'un ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a fortement facilité cette coordination, mais l'effort doit se poursuivre. En effet, les questions de genre doivent être traitées de façon transministérielle. La condition des femmes n'est pas un enjeu sectoriel.

- Il doit y avoir une analyse intersectionnelle et comparative selon les sexes et les genres (ACS+) systématiquement lorsqu'on met des politiques, des lois, des programmes en place. Ces analyses doivent être accessibles au public.

- Il faudra poursuivre la reconnaissance et le financement des groupes de femmes pour qu'ils puissent faire leur travail. Une attention particulière devra être accordée aux groupes les moins bien financés qui souvent défendent les groupes les plus marginalisés.

- Enfin, nous exigeons que le gouvernement élu fasse son travail d'éducateur public par l'implantation de campagne de promotion pour contrer les discriminations basées sur le genre.

Les Canadiennes pénalisées par des services de garde insuffisants et inabordables

Même si certaines provinces ont réalisé des progrès, les services de garde à l'enfance demeurent inabordables, non disponibles et de qualité irrégulière pour la plupart des Canadienn.e.s[55]. Les services de garde à l'enfance sont loin de répondre à la demande et leur expansion est lente. Plus de 70 % des mères travaillent, mais les garderies réglementées peuvent accueillir 24 % seulement des enfants de 0 à 5 ans[56]. Même si ces services sont de la responsabilité des provinces et des territoires, il est reconnu que le leadership du fédéral constitue un élément clé des services de garde à l'enfance et du financement depuis les années 70[57].

Une étude menée par le Fonds monétaire international (FMI) souligne que les politiques actuelles du Canada constituent un obstacle à l'emploi des femmes[58]. Les chercheurs du FMI ont notamment révélé que « pour presque tous les groupes de revenu dans presque toutes les provinces, le revenu supplémentaire que gagnent les mères du fait d'occuper un travail rémunéré est insuffisant ou juste suffisant pour compenser les coûts des services de garde et la perte des prestations fiscales liées à la

---

[55] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p.141.

[56] FRIENDLY, M., GRADY., B., MACDONALD, L. et FORER, B, (2015). *Preliminary data: Early childhood education and care in Canada 2014. Toronto : Childcare Resource and Research Unit.*

[57] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, Op. Cit. p. 142.

[58] Document de travail du FMI, *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*, juillet 2017, En ligne : https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/07/19/Women-Are-Key-for-Future-Growth-Evidence-from-Canada-45047.

famille[59] ». En aucun cas, cette situation n'incite les femmes à entrer sur le marché du travail. Encore une fois, elles se retrouvent pénalisées face aux hommes. En cas de séparation ou de divorce, les femmes qui ont cessé de travailler pour élever leur enfant peuvent se retrouver en situation de pauvreté ou de précarité du fait de revenus insuffisants.

Ces obstacles s'accroissent pour les peuples autochtones. En effet, il est très difficile pour eux d'avoir accès à des services de garde à l'enfance qui respectent leur l'histoire, leur statut, leur culture, leurs coutumes, leurs langues, les droits de leurs enfants, de leur famille et de leur collectivité[60].

---

[59] Ibid.

[60] FIRST CALL: BC CHILD AND YOUTH ADVOCACY COALITION (2015). *Make BC's Young Children and Families a Priority: A Call to Action*. p. 5., En ligne : http://firstcallbc.org/wordpress/wp-content/uploads/2015/08/ECD-Call-to-Action-First-Call-2015-01.pdf.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

- Que soient appuyées les communautés autochtones désirant concevoir et gérer leur service de garde[61] ;

- Instaurer un programme universel pancanadien de services éducatifs et de garde à l'enfance subventionné et abordable, et instaurer un congé de paternité rémunéré, inspiré de la réussite du modèle du Québec ;

- Améliorer la qualité des services de garde en investissant dans la main-d'œuvre pour assurer des salaires décents et de bonnes conditions de travail.

---

[61] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, En ligne : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/09/Le%20Budget%20fe%CC%81de%CC%81ral%20alternatif%202019.pdf, p. 37.

Encore de nombreux défis pour améliorer l’accueil de femmes immigrantes

Le concept d'immigration tel que vu dans les instances gouvernementales est colonialiste. Le parrainage par exemple, pour une conjointe qui dépend financièrement de son conjoint et qui ne peut recourir à l'aide sociale du gouvernement. En effet, comment peut-on parler d'immigration sur des terres autochtones non cédées ? Comment peut-on prétendre pouvoir décider de qui a le droit ou non de vivre sur ces terres ?

De plus, dans nos organisations, nous remarquons le manque flagrant de ressource pour l'accueil et l'accompagnement des personnes immigrantes, encore plus des femmes immigrantes. Ce manque de ressource fait écho aux nombreux obstacles auxquels elles doivent faire face pour vivre et s'intégrer au Canada. Il en va de soi que la non-reconnaissance des diplômes et de l'éducation dans le pays d'origine est un exemple flagrant d'obstacle. Cette non-reconnaissance contribue à l'appauvrissement des familles et des femmes qui souhaitent vivre au Canada.

Finalement, dans un contexte d'augmentation de la violence raciste envers les personnes immigrantes et racisées, il est impératif que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités et éduque la population avec les savoirs féministes intersectionnels développés par les organismes communautaires.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

- « La révision du mode de financement et l'octroi ou l'augmentation de l'enveloppe budgétaire aux secteurs de l'immigration et de la violence faite aux femmes afin d'assurer des services équitables. Il est impératif de se doter de moyens à la hauteur de ces besoins urgents par des mesures structurantes à mettre en œuvre rapidement pour un accompagnement et un soutien de manière adéquate des femmes immigrées et racisées victimes de violence. » (Plaidoyer de la TCRI)

- Que le prochain gouvernement fédéral s'engage à renverser le PL21

- La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une question d'équité sociale et un droit pour les personnes autant pour le développement d'une société. La RAC, une des thématiques majeures de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. La révision de la politique gouvernementale d'éducation des adultes devra prendre en compte les nouveaux aspects démographiques et contextuels et son encadrement par une loi pour faciliter les recours légaux. L'absence d'une politique de la RAC continue d'entretenir la confusion entre les conditions générales d'admission et le processus de la RAC. Même si le système éducatif relève du provincial, les pratiques de la RAC contreviennent respectivement aux articles 10 de la Charte québécoise et 15 de la Charte canadienne.

Les femmes toujours plus pauvres que les hommes

Chaque mois, 1,1 millions de Canadiens et Canadiennes ont recours aux banques alimentaires[62]. Également, quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes ont été sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 ont vécu une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année 2016[63].

Les femmes et notamment les femmes issues des minorités, autochtones, handicapées, célibataires, monoparentales ou seules, sont davantage touchées par la pauvreté que les hommes. Plus d'une mère célibataire sur trois (37 %) vit dans la pauvreté[64], 14 % des femmes de plus de 65 ans vivent en dessous du seuil de la pauvreté, comparativement à 9 % des hommes[65]. 30 % des femmes autochtones adultes, 21 % des femmes issues des minorités et 19 % des immigrantes vivent en dessous de la mesure de faible revenu[66].

On ne peut attribuer ces écarts à des niveaux d'instruction différents. Les femmes et les hommes sont tout aussi susceptibles d'avoir suivi une formation postsecondaire, mais les femmes gagnent toujours 20 % de moins lorsqu'elles travaillent à temps plein toute l'année[67]. Les femmes sont aussi surreprésentées

---

[62] Site web de la Banque alimentaire Canada, septembre 2019.
[63] GAETZ, Stephen, DEJ, Erin, RICHTER, Tim, REDMAN, Melanie, *Canadian Observatory on Homelessness, Canadian Alliance to End Homelessness*, 2016.
[64] STATISTIQUE CANADA, « Tableau CAN-SIM 202-0804 », *Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique, annuel.* Ottawa.
[65] Ibid.
[66] STATISTIQUE CANADA, *Enquête nationale auprès des ménages*, Ottawa, 2011.
[67] Ibid.

à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, elles constituent 59 % de tous les travailleurs qui touchent le salaire minimum au Canada[68].

Le gouvernement fédéral, par ses programmes clés de soutien du revenu : la prestation fiscale canadienne pour enfant, le supplément de revenu garanti, le crédit pour la TPS et l'assurance-emploi peuvent jouer un rôle majeur pour sortir les femmes de leurs situations de précarité et de pauvreté[69]. En améliorant les revenus et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs faiblement rémunéré.e.s (en majorité des femmes), le gouvernement pourrait faire une différence significative dans la vie de nombreuses femmes et de nombreuses familles. L'instauration d'un salaire minimum fédéral de 15 $ l'heure, indexé à l'inflation, et ce, pour tout.e.s les travailleuses et les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale pourrait être une première mesure[70].

---

[68] Ibid.

[69] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p. 119.

[70] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016, p. 66.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

- Adopter ou développer une mesure de sortie de la pauvreté qui inclut, en plus de la couverture des besoins de base, les moyens de maintenir ses conditions de vie, de s'intégrer et de participer à la vie sociale tels que définis dans la Stratégie de réduction de la pauvreté.

- Adopter ou développer une mesure de sortie de la pauvreté selon le sexe et l'état de santé (appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus, ACS+) pour prendre en compte les différentes réalités.

Nous appuyons les revendications suivantes du Centre canadien de politiques alternatives : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/09/Le%20Budget%20fe%CC%81de%CC%81ral%20alternatif%202019.pdf :

- « Veiller à ce que les taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les ménages monoparentaux, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents et les personnes racisées diminuent de 50 % par rapport à leurs niveaux de 2015 d'ici trois ans, en reconnaissance du fait que la pauvreté est plus élevée dans ces groupes.

- D'ici deux ans, veiller à ce que le revenu de tous les Canadiens et Canadiennes atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté.

- D'ici deux ans, réduire de moitié le nombre de Canadiens et de Canadiennes déclarant souffrir de la faim et d'insécurité alimentaire. »

- Effectuer un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'atteindre des cibles rigoureuses de réduction de la pauvreté.

Nous souhaitons que le gouvernement remette le travail invisible dans le calcul du PIB national avec une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes et les genres (ACS+),F afin que la population comprenne l'importance de l'apport des femmes pour l'économie canadienne.

Un droit à la santé encore non respecté

Il est reconnu que les déterminants sociaux comme le statut social, les réseaux de soutien et le milieu social et physique influent sur la santé d'une personne[71]. Statistique Canada, dans son rapport sur la santé des femmes et des filles au Canada[72], souligne que les femmes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et celles appartenant à un ménage ayant un faible revenu étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer être fumeuses ou avoir reçu un diagnostic d'hypertension, de diabète ou de trouble de l'humeur, en comparaison des femmes ayant un baccalauréat ou appartenant à un ménage ayant un revenu supérieur[73].

Les femmes ayant un niveau de scolarité et un revenu inférieurs étaient aussi moins susceptibles d'autoévaluer leur santé globale ou mentale comme étant très bonne ou excellente, ou d'avoir vu un médecin de famille ou un dentiste au cours des 12 mois précédents. Elles étaient aussi moins susceptibles de déclarer avoir un médecin régulier. Des études ont montré que les femmes vivant dans un quartier défavorisé sur le plan socioéconomique ont aussi des taux d'hospitalisation supérieurs[74].

---

[71] AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas ?*, En ligne : http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/determinants-fra.php#evidence (site consulté le 29 octobre 2015).

[72] BUSHNIK, Tracey. « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe », *La santé des filles et des femmes*, Statistique Canada, 8 mars 2016.

[73] Ibid.

[74] INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ. *Disparités en matière d'hospitalisation selon le statut socioéconomique chez les hommes et les femmes*, 2010, En ligne : https://secure.cihi.ca/free_products/disparities_in_hospitalization_by_sex2010_f.pdf.

Le gouvernement fédéral doit faire plus et mieux pour améliorer la santé des femmes et de la population canadienne en général. Les principes et les critères de la Loi canadienne sur la santé (LCS) énoncent clairement que les soins de santé doivent être universels, administrés par le secteur public, complets, accessibles, transférables et fournis sans frais d'utilisation ou surfacturation[75] — peu importe où l'on vit au Canada, ce qui est loin d'être encore le cas.

En juin dernier, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, M. Dainius Pūras, a présenté au Conseil des Droits de l'Homme son rapport[76] faisant suite à sa visite au Canada. Il y demande que tous les paliers de gouvernement en fassent davantage pour respecter le droit à la santé, en lien avec leurs engagements internationaux. Dans le point 36 de son rapport, il recommande au gouvernement de s'attaquer aux lacunes identifiées dans quatre domaines[77] :

- Les services essentiels, mais encore non couverts par la Loi canadienne — et donc insuffisamment par les systèmes publics provinciaux (les soins de santé mentale et dentaire, les médicaments, etc.) ;

---

[75] Loi canadienne sur la santé : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-6/page-1.html#h-147874. Point 7.

[76] ONU, Conseil des droits de l'homme, Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, En ligne : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Health/Pages/CountryVisits.aspx.

[77] Communiqué de presse de la table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 25 juin 2019.

- Les disparités entre les communautés, régions, provinces et territoires ;

- L'accès limité aux soins de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les Peuples autochtones, les personnes réfugiées ou migrantes, les personnes en situation d'itinérance et celles vivant avec un handicap ;

- Et le manque de parité entre soins de santé physique et ceux pour la santé mentale — ces derniers étant encore, largement, laissés pour compte, alors qu'un Canadien sur cinq déclare un trouble de santé mentale au cours de sa vie[78].

Dans son analyse[79], C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016, le Centre canadien de politiques alternatives presse le Fédéral d'imposer son leadership pour rendre l'accès universel aux médicaments dans tout le Canada. Le Canada est le seul parmi les pays qui ont un régime universel de soins de santé publics à ne pas couvrir les médicaments d'ordonnance. Il encourage également le gouver-

---

[78] INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ. *Les soins aux enfants et aux jeunes atteints de troubles mentaux*, 2015, https://secure.cihi.ca/free_products/CIHI%20CYMH%20Final%20for%20pubs_FR_web.pdf

[79] CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *C'est le temps d'agir : alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2016*, rapport de mars 2016.

nement fédéral à mener, à l'échelon national, des discussions et l'élaboration de programmes visant à renforcer les soins de santé publics et à les étendre dans de nouveaux domaines comme les produits pharmaceutiques, les soins dentaires, les soins oculovisuels et les soins de santé mentale.

Revendications et perspectives d'élections de 2019

Il est demandé aux gouvernements du Canada de donner suite, dans les plus brefs délais, aux recommandations du Rapporteur spécial, à commencer par celle d'adopter une approche globale de droits humains en matière de santé. Cela signifie, notamment :

- Prévoir et donner accès, sans discrimination, à des moyens de recours, de justice et de réparation, en cas de violation du droit à la santé (paragraphe 103 du Rapport) ;

- Inclure les critères du droit à la santé (disponibilité des soins et services,accès gratuit et sans-discrimination, qualité, etc.) dans la Loi canadienne sur la santé et dans les transferts fédéraux aux provinces (par.104) ;

- Assurer la mise en place de l'assurance médicaments publique et universelle (par.105) ;

- Soutenir les organisations communautaires et sans but lucratif du secteur de la santé et des services sociaux avec du financement à long terme (par.106) ;

Aussi, il est plus qu'urgent d'apporter toute l'attention nécessaire au droit à la santé des Peuples autochtones, notamment dans les communautés où les soins de santé et médicaux sont indisponibles ou largement insuffisants[80].

---

[80] ONU, CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, Op. cit.

ACCESSIBILITÉ

Statistique Canada indique que les femmes et les filles en situation de handicap représentent 24 % de la population canadienne[81]. Ces femmes font face à divers obstacles et préjudices dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne tels que l'éducation, l'emploi, l'accès au logement, les transports, la santé, la sécurité alimentaire. Cela s'explique par le fait que les femmes en situation de handicap se trouvent dans une situation unique, en ce sens qu'elles font face à de la discrimination parce qu'elles vivent dans une société dominée par les hommes, en même temps qu'elles sont opprimées parce qu'elles affichent un handicap dans une société prévue pour répondre aux besoins des personnes qui ne sont pas en situation de handicap[82]. On constate par exemple (et entre autres) qu'elles se heurtent encore à des obstacles considérables concernant les mesures d'adaptation à tous les niveaux des études, et ce, dans toutes les provinces au Canada[83].

Parmi les personnes qui vivent dans la pauvreté, entre 26 % et 33 % sont des femmes en situation de handicap. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, seulement 59 % des

---

[81] HANIFF-CLEOFAS, R & KHEDR, R. (2005), *Women with Disabilities in the Urban Environment*, *Women and Urban Environments*.

[82] WENDELL, S. *Toward a feminist theory of disability*, *The disability studies reader 260 (1997)*, p. 243–256. Issue du rapport *Plus qu'une note de bas de page: Un rapport de recherche sur les femmes et les filles en situation de handicap au Canada*, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN Canada), mars 2019.

[83] Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN Canada), *Plus qu'une note de bas de page: Un rapport de recherche sur les femmes et les filles en situation de handicap au Canada*, mars 2019.

personnes en situation de handicap âgées de 25 à 64 ans occupent un emploi, comparativement à 80 % de la population non handicapée[84]. Elles se trouvent plus souvent en situation d'emploi à court terme, emploi à temps partiel, de travail indépendant, et dans « l'économie informelle » que les personnes non handicapées[85]. De nombreux progrès restent encore à faire dans ce domaine pour que les femmes en situation de handicap aient accès à un milieu de travail accessible, accueillant et sécuritaire.

Du fait de cette situation, les hommes et les femmes en situation de handicap gagnent moins que les autres Canadiens (ceux ayant une situation de handicap moins sévère gagnent 12 % de moins et ceux ayant un handicap plus sévère gagnent 51 % de moins) et sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté[86]. À noter également que les coûts reliés aux handicaps pour des médicaments, des services, des technologies adaptées n'étant pas couverts par le régime public de santé imposent un fardeau financier supplémentaire sur les femmes en situation de handicap[87]. Les compressions majeures dans les programmes sociaux canadiens des vingt dernières années ont mis les femmes en situation de handicap dans une situation particulièrement précaire[88]. Il est primordial que le Fédéral rehausse le budget

---

[84] STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017.
[85] RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES CANADA, Op. Cit.
[86] STATISTIQUE CANADA, Op. Cit.
[87] RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES CANADA, Op. Cit.
[88] RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES CANADA, *Fiche d'information : Femmes en situation de handicap et de pauvreté*, janvier 2014.

de ces différents programmes pour garantir une vie décente aux personnes en situation de handicap.

Il y a quelques semaines, la Loi canadienne sur l'accessibilité a été adoptée et a reçu la sanction royale. Elle garantit les droits des Canadiens vivant avec un handicap et reconnaît légalement la discrimination que ces personnes subissent du fait de leur handicap. Désormais, les lieux sous juridiction fédérale devront être accessibles, comme le Parlement, les sociétés d'État, les bâtiments du gouvernement fédéral et les entreprises du secteur privé de compétence fédérale : banques, les télécommunications et le transport. La loi reconnaît également la Langue des Signes Américaine (ASL), la langue de signes québécoise (LSQ) et la langue des signes autochtone. Cependant, si cette loi est une avancée majeure, les prochaines étapes d'implantation de la loi, et notamment pour les personnes autochtones en situation de handicap, restent encore bien floues.

Revendications et perspectives d'élection de 2019

- L'amélioration des services et l'augmentation du financement pour soutenir les étudiantes en situation de handicap ;
- L'amélioration de l'accès aux services pour les personnes autochtones en situation de handicap ;
- Des soutiens exhaustifs ciblés et holistiques à l'intention des personnes en situation de handicap qui sont élaborés dans une perspective genrée et intersectionnelle.

Les femmes autochtones

Dans le rapport sur les femmes et les filles autochtones assassinées, nous pouvons lire :

« Dans la grande majorité des cas, les participants ont indiqué que le racisme est au cœur de la structure coloniale et représente donc la principale cause de violence envers les communautés autochtones. En même temps, les participants ont mis l'accent sur des expériences s'articulant autour de la discrimination en fonction du genre ou de l'orientation sexuelle, de la discrimination à l'encontre des populations marginalisées comme les travailleuses du sexe, les toxicomanes ou les personnes qui se retrouvent sans abris, ou de la discrimination intersectionnelle à l'égard de leurs identités en tant que groupes autochtones dotés de leurs propres expériences et perspectives uniques. »

Pour en lire davantage sur la violence sexuelle et la violence conjugale que vivent les femmes autochtones au Québec, vous pouvez consulter le rapport sur Les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale, produit en 2018 par l'Assemblée nationale du Québec.

Revendications et les principes de bases

- La mise en relief de l'égalité véritable, des droits de la personne et des droits des Autochtones

- L'utilisation d'une approche de décolonisation

- Intégrer la participation des familles et des survivantes

- La mise en relief de l'égalité véritable, des droits de la personne et des droits des Autochtones

- La reconnaissance des distinctions : Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones proviennent de diverses communautés inuites, métisses et des Premières Nations.

- La sécurisation culturelle. La sécurisation culturelle requiert, au minimum, l'intégration des langues, des lois et des protocoles, de la gouvernance, de la spiritualité et des religions autochtones.

- L'adoption d'une approche qui tient compte des traumatismes dans l'ensemble des politiques, des procédures et des pratiques relatives aux solutions et aux services

Nous appuyons l’ensemble des revendications du Rapport.

En voici des exemples :

- « Déposer et mettre en œuvre un plan d’action national flexible, fondé sur les distinctions et qui comporte des plans adaptés aux différentes régions, dont le financement et l’échéancier de mise en œuvre sont ancrés dans les cultures et les communautés locales aux identités autochtones diverses, dont les objectifs sont mesurables, et dont les ressources nécessaires sont consacrées au renforcement des capacités et à des solutions viables et à long terme. »

- « Diffuser publiquement, chaque année, des rapports sur les mesures en cours et sur les progrès réalisés relativement aux objectifs mesurables du plan d’action national. »

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le Rapport final de l’enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1 b, Réclamer notre pouvoir et notre place.

Femmes, environnement et changements climatiques

Les liens entre femmes et environnement se font encore discrets, pourtant il ne fait plus de doute que ces deux thèmes sont intimement liés. Les inégalités basées sur le genre sont bien en cause dans la manière dont les femmes et les hommes subissent les conséquences et les effets environnementaux liés aux changements climatiques et à la dégradation de notre milieu. Ainsi, de nombreuses études démontrent que les femmes privilégient en général les changements de comportement et de style de vie (consommation, recyclage, gaspillage alimentaire) au niveau individuel, tandis que les hommes envisagent généralement des solutions plus globales, technologiques. Les femmes sont les premières touchées par les impacts de la détérioration environnementale parce qu'elles font face à une plus grande précarité-[89]surtout lorsque l'on sait que 70 % des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes[90]. Par exemple, plus de femmes utilisent les transports en commun, mais sont nettement moins représentées parmi les cyclistes au quotidien. Certains groupes sociaux, dont les femmes, sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, notamment parce qu'ils n'ont pas la même capacité d'action et d'adaptation.

---

[89] Larouche, C. (2015), « Les femmes plus vulnérables aux changements climatiques, *Gazette des femmes*, En ligne : https://www.gazettedesfemmes.ca/12256/les-femmes-plus-vulnerables-aux-changements-climatiques/.

[90] AQOCI (2016), *Femmes et changements climatiques,* Fiche synthèse, En ligne : https://www.aqoci.qc.ca/?Fiche-technique-Femmes-et.

Les instruments et les organismes internationaux reconnaissent l'importance d'intégrer une dimension de genre dans la lutte aux changements climatiques. Pourtant, les politiques et les mesures législatives adoptées par le Canada et le Québec sont très silencieuses sur cette dimension. Le Canada affirme être un chef de file en matière de droits des femmes et d'égalité des genres. Bien que les discours, les conférences et les politiques aient leur utilité, il est maintenant temps de passer à l'action et d'investir dans des domaines qui permettent de faire avancer les droits des femmes dans le monde plutôt que les intérêts des grandes entreprises du secteur des énergies fossiles[91]. Il reste encore du travail à faire pour que les futurs plans du Canada en matière de financement climatique tiennent compte du genre et fassent la promotion d'une approche féministe de l'aide climatique internationale. De plus, l'absence ACS+ des impacts des changements climatiques et environnementaux risque d'exacerber les inégalités sociales existantes.

---

[91] AQOCI (2019), *Pour une justice climatique féministe*, En ligne : https://www.aqoci.qc.ca/?pour-une-justice-climatique-feministe.

Revendications et perspectives d'élections 2019 :

- Intégrer l'ACS+ dans toutes les politiques et programmes liés aux changements climatiques, en tenant compte des impacts différenciés de ces derniers sur les femmes, et sur les femmes autochtones en particulier, sur leurs droits et sur leurs moyens de subsistance ;

- Reconnaître et soutenir plus efficacement le leadership des femmes en matière d'environnement et de changement climatique et valoriser leurs savoirs et leurs solutions dans ce domaine ;

- Donner aux femmes, et en particulier aux femmes autochtones, la possibilité de participer aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la gestion, la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets concernant l'environnement.

Autres revendications rédigées par les 150 cheffes de file lors de leur dernière rencontre

Relatives au financement de la recherche

- Reconnaître et financer les recherches et les activités de transfert des connaissances sur l'égalité des genres et les rapports de sexes à titre de domaines prioritaires de recherche.

- Permettre aux groupes de femmes et communautaires féministes d'initier et de développer des projets de recherche et de transfert des connaissances féministes.

- Concernant les projets de recherche, mettre en place des mesures de reconnaissance financière de la contribution des partenaires communautaires et féministes au développement de la recherche/transfert.

- Dans les critères d'admissibilité des projets en partenariat, prévoir des mécanismes pour assurer une implication effective des groupes partenaires et diffuser, dans le cadre de rapports ou autres, les pratiques qui ont favorisé cette implication.

- Augmenter le financement permettant d'accroître les collaborations pancanadiennes entre chercheuses et groupes féministes pour l'élaboration et l'amélioration des politiques féministes.

Relatives à l'accès aux données

- Permettre un accès libre (sans frais) aux données ventilées selon les sexes de Statistique Canada (frais actuellement prohibitifs) et d'autres ministères générant des données sur les femmes et les rapports de sexe et de genre.

- Diffuser l'information sur les différents lieux où sont colligées des données en portant une attention particulière aux données concernant les groupes vulnérables et marginalisés (ex. organisme de gouvernance et d'information autochtones).

Relatives à l'Analyse comparative entre les sexes intersectionnelle (ACS+)

- Maintenir, développer et publier les ACS+ dans les processus budgétaires et ministériels.

- Poursuivre les activités de partage d'informations les activités d'application de l'ACS+ par les différents ministères et s'assurer des finalités en termes d'équité, de diversité et d'inclusion, en lien avec les préoccupations des groupes féministes.

- Diffuser les résultats issus des ACS+ auprès des organismes qui travaillent à améliorer la condition des femmes et des genres.

- Voir au renforcement de la compréhension des notions liées ACS+, notamment dans les stratégies intersectionnelles qui mènent aux revendications politiques.

- Organiser une consultation sur la question des indicateurs et sur la façon de les choisir notamment au niveau des budgets ACS+ et des différentes études se déroulant dans ce cadre.

Relatives à la mobilisation des connaissances féministes

Soutenir la mise sur pied et la consolidation d'instances de transfert des connaissances entre les universités canadiennes et les groupes communautaires et féministes afin de rencontrer les défis inhérents à la collaboration partenariale (interdisciplinarité, intersectorialité, inclusion).

Ces instances de transfert auraient pour rôles de :

- Favoriser la conjugaison des différents savoirs (universitaires et expérientiels), différentes méthodes de recherche, d'analyse et d'interprétation des connaissances afin de mieux prendre en compte la complexité des problématiques générant des inégalités, de la discrimination systémique et des situations de vulnérabilité ;

- Mieux articuler les travaux de recherche qui se font auprès et par des femmes, pour permettre au personnel de rechercher de créer des liens plus solides en son sein et entre les divers milieux et populations concernés ;

- S'assurer de faire appel à des ressources compétentes au niveau de l'ACS+ et de donner du soutien aux personnes responsables de la mettre en application dans les divers paliers gouvernementaux.

Conclusion

Vous pouvez constater qu'il reste beaucoup de chemin à faire quant aux conditions de vie des femmes au Canada. Il est donc important d'analyser les programmes électoraux en regard des revendications pour comprendre quel parti politique défendra le mieux nos intérêts. En tant que groupe, nous nous engageons à poursuivre notre travail de défense des droits des femmes, et ce, peu importe le résultat des élections du 21 octobre prochain. Parce qu'ensemble, nous sommes plus fortes !

Présenté par le

G13 Concertation nationale féministe

Octobre 2019

Document réalisé par Anthony Lemay, 2019. Icônes utilisées: Woman sign by K Ξ L L Ξ R from the Noun Project, Man sign by K Ξ L L Ξ R from the Noun Project, person by Caitlin George from the Noun Project, Woman by Sewon Park from the Noun Project, Female Genital Mutilation by Luis Prado from the Noun Project, Single Mother by Gan Khoon Lay from the Noun Project, Money by Kirby Wu from the Noun Project, Woman by Marie Van den Broeck from the Noun Project